

Canada doit présenter un caractère pratique et ne pas se limiter à des déclarations de bonnes intentions; troisièmement, que la France doit éviter de prendre des positions contraires à la Constitution canadienne.

J'ai l'impression que cet échange franc a posé les bases qui permettront d'éviter à l'avenir quelques-uns des incidents qui ont causé des tensions et des frictions inutiles entre nous dans le passé.

RELATIONS CANADA-RFA

A Bonn, j'avais pour objectif d'établir une meilleure compréhension mutuelle de nos politiques respectives sur les problèmes internationaux d'un intérêt commun, et d'ouvrir la voie à une coopération bilatérale plus poussée entre nos deux pays.

J'ai eu de la part du ministre allemand des Affaires étrangères, M. Walter Scheel, un rapport de première main sur les efforts que poursuit le Gouvernement fédéral dans le but d'améliorer ses relations avec ses voisins de l'Est et de réaliser une communauté mieux intégrée dans l'Ouest de l'Europe, efforts qui constituent naturellement une très grande part des préoccupations allemandes de l'heure. J'ai exprimé à mes hôtes l'admiration qu'éprouve le Gouvernement canadien pour le courage, l'imagination et le réalisme dont le Gouvernement fédéral fait preuve dans ces démarches.

Les Allemands ont montré qu'ils apprécient la compréhension et l'appui du Canada. Ils ont également souligné qu'ils attachent une grande importance au maintien d'un rôle actif de la part du Canada dans les efforts tant de défense que de détente de l'OTAN. J'ai rappelé, pour ma part, que le Canada tient à ses relations avec l'Europe, non seulement au point de vue de la sécurité mais aussi comme moyen de diversifier nos relations extérieures.

J'ai discuté avec plusieurs membres du Gouvernement fédéral allemand des moyens de renforcer la coopération fonctionnelle entre nos deux pays, particulièrement dans les secteurs de la science et de la technique, où, des deux côtés, nous avons quelque chose à donner et quelque chose à recevoir au cours d'échanges plus nombreux et plus suivis. Nous sommes convenus de procéder de façon pragmatique à l'inventaire des secteurs particuliers où la perspective de semblables échanges est la plus prometteuse. J'espère qu'il sera possible d'envoyer une mission en République fédérale allemande plus tard cette année pour donner suite à ces initiatives de façon plus détaillée.

J'ai profité de ces visites pour faire savoir aux Gouvernements de la France et de l'Allemagne fédérale que le Gouvernement canadien s'inquiète des répercussions de certains aspects de la politique commerciale et de la politique agricole de la CEE, particulièrement en ce qui concerne la production et le commerce des céréales. Nous désirons avoir davantage de consultations avec la CEE sur ces questions, de façon à ce que la coopération transatlantique à laquelle nous attachons une si grande importance s'en trouve raffermie plutôt qu'affaiblie.

POLLUTION DU BORD DES ROUTES

Les cultivateurs pourraient combattre la pollution du bord des routes, causée par le plomb provenant des voitures, des camions et des autobus, au moyen d'apports d'engrais, de chaux et de matière organique.

Les scientifiques du ministère de l'Agriculture du Canada ont confirmé les rapports de recherches précédentes établissant que les gaz d'échappement des automobiles, des camions et des autobus polluent le sol sur le bord des routes par leurs résidus considérables de plomb. Ils ont aussi trouvé que les plantes sur le bord des routes peuvent absorber une partie de ce plomb, parfois même en des quantités excessives.

Toutefois les chercheurs sont d'avis que cette absorption de plomb peut être réduite en recourant aux moyens suivants: a) en élevant le pH du sol pour le rendre moins acide (par l'épandage de chaux); b) en appliquant des phosphates qui lient le plomb en des produits composés non dangereux que les plantes ne peuvent pas absorber; c) en ajoutant au sol des matières organiques qui lient aussi le plomb à des matières inutilisables.

Les expériences ont été effectuées par MM. A.J. MacLean, R.L. Halstead et B.J. Finn, de l'institut de recherches sur les sols; ils ont échantillonné les plantes des sols qui se trouvent sur les côtes est et ouest de certaines rues à circulation intense dans la ville d'Ottawa, et ont constaté que la teneur en plomb des plantes comme du sol était d'autant plus élevée qu'ils se trouvaient plus près de la route. d'autres chercheurs ont signalé que la concentration en plomb était plus élevée dans les plantes et les sols urbains que dans ceux des campagnes.

CONVENTION CANADA-JAMAÏQUE SUR L'IMPÔT

Le ministre des Finances, M. E.J. Benson a annoncé que le Canada et la Jamaïque négocieront l'établissement d'une convention restreinte relative à l'impôt sur le revenu.

La convention se limitera à l'imposition des dividendes, des profits des succursales et des gains non répartis.

Les négociations avec la Jamaïque, en vue d'en arriver à une convention globale relative à l'impôt sur le revenu, ont débuté peu de temps après la Conférence du Commonwealth (Canada-Antilles) de 1966. Ces négociations ont été interrompues après la publication, au début de 1967, du rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité et ce, conformément à la décision prise par le Gouvernement canadien ne pas conclure de nouvelles conventions globales ni de réviser celles qui existaient déjà, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, tant que le programme de réforme fiscale ne serait pas plus avancé. La convention restreinte a pour objet de tenir compte des modifications apportées à la législation de la Jamaïque en ce qui a trait à l'imposition des profits des sociétés, et à la distribution de ces profits.